



Annulation des oraux "stage en entreprise" du vendredi 20 mars 2020

publié le 13/03/2020

Descriptif :

Les oraux "stage en entreprise" prévus le vendredi 20 mars 2020 sont reportés à une date ultérieure.

De nouvelles convocations aux oraux "stage en entreprise" seront distribuées.

Pour mémoire :

Lors de votre exposé oral (5 mn de présentation et 10 mn pour répondre aux questions du jury), vous devrez

- ▶ Présenter l'entreprise qui vous a reçu
 - ▶ Expliquer rapidement toutes les activités réalisées au cours du stage en détaillant une journée dans sa totalité
 - ▶ Réaliser un bilan de votre stage en précisant les points positifs et négatifs que vous avez retenus
- Les membres du jury évalueront

▶ La prestation orale (sur 20) :

- L'attitude lors de la présentation
- La prise de distance par rapport aux notes écrites
- Le respect du temps imparti
- La qualité de l'expression
- L'intérêt de l'exposé
- La réactivité face aux questions

La note de l'ensemble des évaluations (entreprise + rapport écrit + oral) sur 20 sera portée sur le bulletin du 2ème trimestre